



## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022

### COMPTE-RENDU

**Présents** : Mesdames Céline CROSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS  
Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés** : Madame Céline COMBAZ (pouvoir à G. VILLIBORD), Monsieur François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE)  
Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet aux conseillers le retrait du point 10 concernant la modification de la Convention Touristique liant la Commune de Peisey-Nancroix et la société TERRESENS (Bâtiment le QUARTZ). Le conseil accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

**1. Approbation de la « mise en sommeil » des locaux mis à disposition du SDIS sur la commune de Peisey-Nancroix au niveau de l'école**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la « mise en sommeil » du centre de secours de Peisey-Nancroix et la fin de la mise à disposition du SDIS des locaux communaux situés au niveau de l'école et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### II/ FINANCES

**2. Demande de subvention pour la création de la cantine de l'école de Peisey au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R., l'aide nécessaire aux travaux de création d'une cantine ; à signer tout document y afférents et demande l'autorisation de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision sur la subvention et sans en perdre le bénéfice.

**3. Demande de subvention pour la Sécurisation de l'école de Peisey-Nancroix au titre de la DETR**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R., l'aide nécessaire aux travaux de sécurisation de l'école, ainsi que de signer tout document nécessaire ; et demande l'autorisation de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision sur la subvention et sans en perdre le bénéfice.

**4. Demande de subvention pour la création de la cantine de l'école de Peisey au titre du FDEC 2022 (Fonds Départemental d'Équipement des Communes)**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Département aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2022; et demande de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice.

#### **5. Demande de subvention pour la sécurisation de l'école de Peisey au titre du FDEC 2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Département aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2022 ; et demande de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### **6. Détermination des critères de l'entretien professionnel**

Après exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la présente délibération, et dit que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **7. Approbation des conventions relatives à la mise à disposition de deux agents de la commune de Peisey-Nancroix au SIVU des Granges**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer lesdites conventions relatives à la mise à disposition de deux agents de la commune avec le SIVU des Granges et tout document afférent à la présente délibération.

### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

#### **8. désaffectation et déclassement de délaissé du domaine public situé aux abords de la parcelle section ZC n°337 lieudit « Baudet » (Dossier Club Med) – Délibération rectificative**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, la désaffectation et le déclassement du domaine public des délaissés de voirie présentés ci-dessus pour une superficie totale de 16m<sup>2</sup> ; et prononce le déclassement du domaine public communal des emprises susmentionnées conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes. Ceci annule et remplace dans tous ses effets, la délibération n°2021/11/137.

#### **9. cession de parcelles aux abords du projet de construction de bâtiment saisonnier nécessaire à l'exploitation du Club Med**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, la cession des parcelles mentionnées ci-avant à la société ACM (Club Med), pour une superficie totale de 16m<sup>2</sup>, et au prix de 100€/m<sup>2</sup> soit 1600€ (Mille six-cents euros) ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession desdites parcelles, ainsi qu'à représenter la Commune dans cette procédure. Ceci abroge la délibération n°2021/02/022, en date du 15 février 2021, portant notamment approbation de constitution de servitudes de cour commune et de survol du domaine communal au profit du Club Med.

#### **10. Modification de la Convention de servitudes au profit de la résidence le Quartz (Dossier TERRESENS)**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, la Société TERRESENS à occuper le domaine public dans le cadre de son opération « le Quartz » ; approuve la signature d'une Convention de servitudes ; et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes. Ceci abroge la délibération n°2021/11/138 prise en date du 15 novembre 2021, relative notamment à la constitution de servitudes portant occupation du Tréfonds au profit de la résidence le Quartz.

#### **11. Portant approbation de la convention relative à la gestion des captages du refuge du Col du Palet (Dossier Parc National de la Vanoise)**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion des captages du refuge du Col du Palet telle que présentée (Dossier Parc National de la Vanoise).

### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- a) Date du prochain Conseil Municipal (21 mars 2022)
- b) Tableau des permanences pour les élections présidentielles d'avril 2022 qui se tiendront les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h ; les tableaux seront envoyés d'ici peu par mail aux conseillers. Si des administrés souhaitent participer et tenir le bureau de vote pour un créneau horaire ces dimanches d'élection, ils sont les bienvenus et il leur est demandé de se faire connaître au plus tôt en mairie
- c) Point dossiers par élus référents :
  - Benoit RICHERMOZ présente les travaux de réseaux qui auront lieu cette année à la Chenarie ainsi que leur déroulement et leur planification ; démarrage au 25/04

- Benoit RICHERMOZ présente le chantier d'enfouissement du réseau haute tension à venir sur le territoire communal, du « virage du Mont-Blanc » jusqu'à l'entrée du village ; début des travaux au 25/04 ; le génie civil aura lieu en 2022, les enrobés et la dépose des poteaux et des fils auront lieu en 2023.
- d) Point Budgets Primitifs : la collectivité est toujours en attente de la transmission des comptes de gestion provisoires pour pouvoir s'assurer que les résultats définitifs de l'année 2021 sont corrects, les services avancent sur les projets de BP
- e) Point financier sur emprunts en cours : Guillaume VILLIBORD indique qu'il a rencontré, avec la DGS, en présentiel et/ou en visio-conférence les établissements bancaires auprès desquels la collectivité a souscrit ses emprunts en vue de renégociations éventuelles. Il fait part aux conseillers des perspectives envisagées et des gains pouvant découler de ces entrevues.
- Pour une des trois banques, les emprunts s'éteignent bientôt donc pas de possibilité ou d'intérêt à renégocier à ce stade
  - Pour la deuxième banque, les emprunts sont trop récents (le dernier date de juin 2020), donc rien à faire pour espérer générer quelques économies
  - Pour le troisième établissement, par contre, il sera possible en principe, et sous réserve de l'acceptation de notre dossier, de revoir nos emprunts moyennant la restructuration et un allongement d'une année de l'étalement de notre dette chez eux (2038). Ceci pourrait engendrer une économie d'environ 300 000 € (sur la durée du mandat en cours soit jusqu'en 2026) et de 700 000 € sur la durée du prêt revu (soit d'ici 2038). Ceci est une bonne nouvelle pour les finances communales et nous devrions pouvoir finaliser cela d'ici peu, nous permettant ainsi de dégager quelques marges de manœuvres.
- f) Acquisition terrain POSSOZ : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé l'acte d'acquisition de la parcelle en indivision des consorts POSSOZ au lieu-dit « les jardins de St François » ; il souhaiterait qu'un petit groupe de travail soit monté pour réfléchir au devenir de ces lieux
- g) Date CCID : compte tenu des délais contraints, la Commission Communale des Impôts Directs est convoquée pour se réunir le 21 février prochain.
- h) Date pour la réunion de la commission de contrôle des listes électorales (à fixer avec Mme Céline COMBAZ le 17 ou 18/03)
- i) Point info sur le projet de convention accrobranche en cours de finalisation par les services en concertation avec les futurs preneurs
- j) Point info sur l'appel à projets concernant le devenir du bâtiment de l'ancienne poste : publication cette semaine sur la TH (Tarentaise Hebdo) + site internet avec retours des candidatures fixées au 1<sup>er</sup> avril 2022
- k) Point info sur un point de procédure à revoir quant à la cession de la parcelle communale à la famille PERRIERE dans le cadre de l'échange de parcelles avec Mme Claudine RICHERMOZ
- l) Point info par Monsieur le Maire sur le voyage d'études de fin janvier dans les Pyrénées pour avoir un aperçu de la piste de luge 4S en compagnie de représentants d'ADS, des directeurs des 2 Offices de Tourisme de Peisey-Vallandry et Les Arcs, du Maire de Villaroger (le Maire de Landry ayant été retenu) et des représentants des ESF ; un COPIL « ad hoc » est à créer en prévoyant une réunion mensuelle pour nous permettre d'avancer sur le projet de Télévillage et aménagements annexes à la remontée mécanique.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***